

Conseil municipal du 7 mars 2017.

Compte rendu synthétique.

Le Conseil était présidé par le Maire, Xavier JEAN.

Absents : S. SOUBIGOU, pvr à E. GUENNEAU, S. LE GUEN, pvr à M. QUELLEC, Ch. FILY, pvr à J. BARONE, A. MILIN, pvr à R. COGUIEC, JL. MILIN (jusqu'à 20h30), pvr à F. BIDAN, B. DREYFUS (présent jusqu'à 20h), pvr à M. LE VOURCH.

A. HUELVAN et M. QUELLEC sont désignés en tant que secrétaires de séance.

Le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

1. Finances.

Les questions financières sont présentées par Françoise BIDAN, adjointe aux finances. Elles ont préalablement été examinées et discutées lors d'une commission Finances ouverte à l'ensemble des élus intéressés, le 27 février 2017.

Accords-cadres entretien de la voirie et opérations de voirie. Les commissions travaux du 10 octobre 2016 et finances du 3 novembre 2016 avaient souhaité remplacer le marché à bons de commande d'entretien de la voirie par deux accords-cadres d'une durée de 4 ans:

- un accord-cadre à bons de commande réservé à l'entretien avec un minimum de travaux à 50 000 € et un maximum à 250 000 €.

- et un accord-cadre à marchés subséquents réservés aux opérations importantes, avec un montant plafond annuel à 500 000 €.

Une consultation a donc été lancée à cet effet en fin d'année 2016. La commission d'appel d'offres a pris connaissance des résultats de la consultation diligentée pour désigner les sociétés attributaires de ces accords-cadres.

L'analyse des offres désigne les co-contractants suivants :

- entretien de la voirie : STPA ;
- opérations de voirie : EUROVIA, STPA, COLAS.

Approbation à l'unanimité.

Budget Commune - compte de gestion - compte administratif 2016 - Affectation du résultat.

Françoise BIDAN rappelle que le budget 2016 a été établi dans un contexte, désormais structurel, de baisse des dotations de l'Etat et de tensions sur les finances des collectivités. Il était annoncé comme **prudent, raisonné et exigeant**. Il témoigne de la grande vigilance de la municipalité dans la gestion des ressources de la commune et de sa volonté de poursuivre l'entretien et la valorisation du patrimoine communal en s'attachant à garantir la qualité de vie des Conquétois. Ses objectifs se déclinaient ainsi :

- Poursuivre le **désendettement** de la commune **sans augmenter les taux d'imposition** ;

- **Entretien et améliorer le cadre de vie** des Conquétois, **sans avoir recours à l'emprunt**, en maintenant les bâtiments et le patrimoine en bon état, en poursuivant la rénovation de la voirie.

- Maintenir, malgré le contexte financier local difficile, la qualité du service public offert aux Conquétois en poursuivant les efforts consacrés au pôle enfance – jeunesse, en respectant les objectifs de l'agenda 21.

L'exécution du budget est caractérisée par une **baisse des charges de fonctionnement de 1.5 %** et par une **baisse des recettes de fonctionnement de 2.7 %** par rapport à 2016.

Le détail des charges de fonctionnement montre une **baisse des charges de personnel**, résultat des choix rigoureux de la municipalité et une très légère hausse des charges à caractère général, qui s'explique notamment par le transfert vers le budget principal du financement des animations auparavant assurées par l'OMT et par des consultations d'avocats ou la prise en charge de constats d'huissier dans le cadre du BEA du village-vacances. La **baisse significative des recettes de fonctionnement doit être soulignée**. Elle est liée à une stagnation des produits de la fiscalité locale et à la baisse des dotations de l'Etat. La section d'investissement présente un déficit de l'exercice de 119 440 €. Si les restes à réaliser sur 2017 restent relativement importants et sont dus au retard ou à des facturations tardives de « gros » travaux, on souligne un montant d'investissements d'**1 016 812 €**, consacrés à l'amélioration du cadre de vie, du patrimoine et de la qualité de vie des Conquétois :

Eclairage public	58 048 €
Voirie	312 942 €
Entrée de ville	267 829 €
Bâtiments	186 272 €
Eglise	114 914 €
Matériel	72 757 €
PLU	4 050 €
Total	1 016 812 €

Il est souligné que, si les charges de personnel représentent 47 % des dépenses, elles sont très largement affectées au service école-enfance-jeunesse.

Françoise BIDAN rappelle également aux élus que, afin de déterminer la bonne santé financière et la bonne gestion de la collectivité, il importe d'examiner sa capacité d'autofinancement. Celle-ci représente ce qui reste à la collectivité une fois payé et encaissé l'ensemble des charges et des produits de fonctionnement. Le solde doit permettre de rembourser le capital de la dette. Ce coefficient d'autofinancement courant se calcule de la manière suivante :

$$\frac{\text{Charges de fonct} + \text{Rbt du capital de la dette}}{\text{Produits de fonctionnement}}$$

Un ratio > à 1 signifie que la collectivité ne dégage pas assez de ressources pour le remboursement annuel de la dette en capital et ne dispose d'aucun financement disponible.

Le ratio pour l'année 2016 s'établit à : 0.79

Françoise BIDAN indique également que la commune poursuit sa politique de désendettement et que les investissements réalisés en 2016 ont pu être mis en œuvre sans souscription d'emprunt nouveau.

Par ailleurs la section de fonctionnement dégage un excédent de l'exercice de 801 402 €.

Les résultats suivants peuvent être constatés :

Section de fonctionnement	
Recettes réelles	Dépenses réelles
2 800 292 €	1 980 791 €
Section d'investissement	
Recettes réelles	Dépenses réelles
1 275 760 €	1 138 221 €

L'affectation des résultats est proposée en section d'investissement du BP 2017. Françoise BIDAN indique enfin aux élus que la commune n'a procédé à aucune cession ou acquisition de bien immobilier ou foncier.

Le CA est adopté à l'unanimité.

Philippe BAZIRE se félicite de l'atteinte des objectifs annoncés par la municipalité, qu'il partage. Il signale

toutefois que, si les dépenses de la commune sont maîtrisées, elles restent sensiblement constantes alors que son périmètre d'intervention est progressivement réduit, ses compétences transférées et que les dépenses et les charges de personnel de la CCPI s'accroissent de manière importantes.

Il déplore que la gouvernance de la CCPI ne permette pas une vraie politique d'aménagement du territoire communautaire et souligne que les résultats de la mutualisation se font attendre.

Le Maire et Jean-Luc MILIN soulignent que les dépenses communales restent largement consacrées à la jeunesse et à l'entretien du patrimoine, que la CCPI ne prend pas en charge.

Ils indiquent également que les effets de la mutualisation devront être mesurés sur un temps long et que la CCPI assume des charges que la commune ne pourrait supporter, telles que le confortement de la passerelle.

Ils déplorent néanmoins un relatif déficit démocratique, lié à la loi NOTRe, qui voit le nombre d'élus communautaires diminuer alors que le périmètre d'intervention de la CCPI est plus important.

Budget Village vacances de Beauséjour - compte de gestion & compte administratif 2016. La commission finances du 27 février 2017 a pris connaissance du compte administratif du SPIC du village-vacances, dont la dissolution a été prononcée par délibération du 29 mars 2016. Le résultat de fonctionnement, soit **un déficit de 11 799.28 €**, sera repris au budget de la commune.

Demande de subvention au titre de la "dotation d'équipement des territoires ruraux" (DETR) pour le projet d'aménagement de l'entrée de ville sud. Les membres de la commission finances ont convenu de solliciter une subvention de l'Etat pour financer le programme d'aménagement de l'entrée de ville « sud » et du quartier de Portez. Cette demande de subvention, formelle, ne constitue pas une approbation du projet, qui sera discuté par les élus et présenté à la population. Elle permet, simplement, de prendre rang auprès de l'Etat pour obtenir un éventuel soutien au titre de la DETR.

Indemnités des élus : prise en compte des nouvelles grilles indiciaires de la fonction publique territoriale. De récentes modifications réglementaires ont modifié les grilles de rémunération des fonctionnaires, il convient d'en prendre acte pour continuer à verser les indemnités des élus. Unanimité pour cette régularisation formelle aux incidences financières très limitées.

2. Affaires générales, Environnement et Intercommunalité :

Création de la commission extramunicipale animation et désignation de ses membres. Le Maire et Geneviève SALAUN, conseillère déléguée au tourisme, rappellent que, comme suite au transfert de la compétence tourisme à la CCPI, la dissolution de l'EPIC Office de Tourisme au 31 décembre 2016 a été prononcée par délibération le 19 décembre 2016. Il a alors été annoncé que la compétence animation touristique, que portait également l'EPIC, serait désormais assurée par la commune. Les dépenses afférentes aux animations seront supportées par le budget communal. Il est proposé que la commission soit composée de 4 membres élus (3 membres de la majorité et 1 membre de la minorité) et de 3 représentants des associations suivantes : Association

des commerçants et artisans, Comité de Jumelage Le Conquet Llandeilo, Association Top Forme. L'agent en charge de la coordination des animations communales (mis à disposition par l'Office communautaire) participera également aux réunions de la commission. Les élus qui siégeront au sein de la commission sont :

- Geneviève SALAUN,
- Marcel QUELLEC,
- Annaïg LARSONNEUR,
- Monique LE VOURCH.

Démarche infra POLMAR : présentation et validation de la démarche. Le Maire et Roger COGUIEC, conseiller municipal délégué à la sécurité et à la prévention des risques, membre de VIGIPOL, rappellent le contexte de mise en œuvre du projet de plan infra-POLMAR, dans lequel la commune s'est engagée par délibérations des 10 décembre 2013 et 9 mars 2015. La démarche infra-POLMAR est ensuite présentée par Pascal GAUTIER, technicien des espaces naturels de la CCPI. La démarche rend en compte : l'alerte & la gestion de l'urgence, les modalités de la prise de décision collégiale au sein du Poste de Commandement Intercommunal (PCI), la mutualisation des moyens à l'échelle intercommunal, la gestion des déchets, la communication et relations avec les autres acteurs, la gestion des bénévoles & Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ces modalités afin de pouvoir finaliser le plan de secours Infra POLMAR ;
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces modalités.

Cette démarche est approuvée à l'unanimité.

Droit de préemption urbain : acceptation de la délégation du DPU du Conseil communautaire au Conseil municipal et délégation au Maire. La CCPI est titulaire de la compétence « Plan Local d'Urbanisme intercommunal » depuis le 1^{er} mars 2017. Le transfert de cette compétence emporte le transfert du DPU, compétence du Conseil municipal déléguée au Maire le 27 mai 2014. Le Maire avait délégué pour renoncer aux préemptions, le Conseil ayant souhaité rester compétent pour exercer ce droit le cas échéant. Le conseil communautaire, lors de sa séance du 1^{er} février 2017, a décidé de déléguer le DPU au Président de la communauté de communes pour les périmètres des zones Ui, 1AUi et 2AUi et aux conseils municipaux pour les autres périmètres urbains. Il est proposé au Conseil d'accepter cette délégation et de la subdéléguer à nouveau au Maire, pour les renonciations à préemption. Unanimité.

3. Questions diverses.

Martine CAM, adjointe à l'enfance et à la jeunesse, signale que le Conseil municipal jeunes et juniors s'est réuni pour sa première séance de travail le samedi 4 mars. Ce Conseil est composé de 21 enfants conquétois et trébabusiens issus des classes du CMI à la cinquième. Ses travaux seront encadrés par Christelle FILY, Annaïg HUELVAN, Elisabeth CARRERE, Martine CAM et le service jeunesse.